



MURET : LES PERSONNELS SE MOBILISENT ET OBTIENNENT GAIN DE CAUSE !

Ce jeudi 28 mai 2026, à la suite de la tentative d'homicide dont a été victime notre collègue Guy lundi au D1, les personnels du CD de Muret se sont massivement mobilisés à l'appel de l'intersyndicale **UFAP UNSa Justice**, **FO** et **SPS**.

Il ne s'agit plus ici d'une simple agression mais bien d'une tentative d'homicide, le détenu assumant pleinement son geste et le revendiquant ouvertement.

Initialement, un retard d'appel était envisagé afin de dénoncer une nouvelle fois la gravité des faits et l'absence de réponse immédiate à la hauteur de l'agression. Mais face à la colère légitime des agents, le mouvement a pris une autre ampleur : les personnels ont refusé de prendre les clés tant qu'aucune garantie claire n'était donnée concernant le transfert immédiat du détenu agresseur.

Ce mouvement n'était ni symbolique, ni de circonstance. Il traduisait un ras-le-bol profond. Les personnels ne peuvent plus accepter d'être agressés, étranglés, insultés ou menacés, puis devoir continuer comme si de rien n'était, avec les mêmes profils dangereux maintenus sur place et les mêmes risques qui pèsent sur les agents.

Grâce à la détermination des personnels et à l'action intersyndicale menée ce matin, la Direction interrégionale a accédé à notre demande : le transfert du détenu agresseur a été obtenu.

C'est une victoire pour les agents mobilisés, mais surtout un message clair : lorsqu'un collègue est violemment agressé, la réponse doit être immédiate, ferme et concrète. Les personnels pénitentiaires ne demandent pas des paroles, ils exigent des actes.

L'intersyndicale **UFAP UNSa Justice**, **FO** et **SPS** tient à saluer la mobilisation exemplaire des agents du CD Muret. Par leur unité, leur courage et leur détermination, ils ont démontré qu'ils ne laisseraient pas banaliser l'inacceptable.

Nous rappelons que cette agression aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Sans l'intervention rapide des collègues présents, le pire aurait pu se produire. Il était donc inconcevable que le détenu concerné reste sur l'établissement comme si de rien n'était.

L'intersyndicale restera vigilante quant aux suites disciplinaires et pénales données à cette affaire, ainsi qu'à la gestion des profils dangereux au sein de l'établissement.

Aujourd'hui, les personnels ont parlé d'une seule voix.

Aujourd'hui, ils ont obtenu gain de cause.

Demain, il faudra enfin que l'administration entende durablement ce message : la sécurité des agents n'est pas négociable.

L'intersyndicale UFAP UNSa Justice – FO_{Justice} – SPS